

Destinataires

SOCIETE AGUR (support.agur@agur.fr)

SIAEP DU SUD CHARENTE (contact@siaepsudcharente.fr)

MAIRIE DE PILLAC (communedepillac@wanadoo.fr)

Délégation Départementale  
de la Charente

Pôle Santé Publique et Environnementale  
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle  
sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SUD AGUR

Prélèvement	00123079	Commune	PILLAC
Unité de gestion	0337 SUD AGUR	Prélevé le :	lundi 02 décembre 2024 à 12h17
Installation	UDI 000397 LE MAINOT	par :	MICHAL FISCHER
Point de surveillance	000000722 COMMUNE	Type visite :	D1
Localisation exacte	MAIRIE	Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	16,3 °C		25	
Chlore libre	0,39 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			
Chlore total	0,43 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			

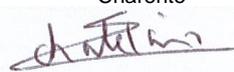
Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CHARENTE / DA16 ANGOULEME MF 1602  
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00127026 Référence laboratoire : 24112901987401

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	7 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Bact. et spores sulfito-rédu.	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>				
Coloration	<5 mg(Pt)/L		15	
Turbidité néphélométrique	0,17 NFU		2	
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>				
pH	7,5 unité pH		de 6,5 à 9	
<b>MINERALISATION</b>				
Conductivité à 25°C	540 µS/cm		de 200 à 1100	
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>				
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	0,01 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	9,2 mg/L	50		

CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00123079)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Angoulême le 13 décembre 2024  
La Responsable du département Santé Environnement de la  
Charente



Clémence CHATELAIN